

<https://www.snetap-fsu.fr/Le-SNETAP-FSU-rencontre-les-representants-d-Harmonie-Mutuelle.html>



Retraité-es du MAASA : quelles garanties avec Harmonie Mutuelle face à Agrica-Mercer ?

- Les Dossiers - Retraite, protection sociale et prévoyance -
Date de mise en ligne : lundi 16 mars 2026

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

<https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Harmonie Mutuelle : Cécile Demion (directrice du développement- Direction Expertise Secteurs Publics et Lydie Ruffine (directrice Marketing de 4 régions en métropoles)

L'objet de cette rencontre est de pouvoir faire un comparatif avec l'assurance Santé du MAASA qui est Agrica Mercer, et celle proposée par Harmonie Mutuelle qui était auparavant celle référencée par le ministère de l'Agriculture. Les retraité.es SNETAP-[FSU](https://www.snetap-fsu.fr/) souhaiteraient rester chez Harmonie car ils sont attachés au principe mutualiste.

Petit rappel : La [SMAR](https://www.snetap-fsu.fr/) est devenue Harmonie Fonction Publique, elle-même englobée dans Harmonie Mutuelle. Elle fait partie du groupe VYV où il y a aussi la MGEN. (Le groupe VYV est une union mutualiste de groupe créée le 13 septembre 2017. Il s'agit du premier acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France.

<https://www.groupe-vyv.fr/>).

Comparatif

	Agrica Mercer	Harmonie Mutuelle
Limite d'âge pour augmentation	Plafonnement à 175 % de la cotisation d'équilibre et des options jusqu'à 75 ans. Pas d'augmentation sauf modification réglementaire par l'État. * Cas de l'option 3 avec les 175% = 173€	Pas de limite d'âge. Pas de plafonnement. Augmentation par palier. Les cotisations augmentent mécaniquement tous les 5 ans (tranche d'âge) + indexation sur l'avis d'imposition + une augmentation du coût lié aux garanties. * Cas de l'option 3 avec les 175% = 197€
Options	Pas obligatoire. 3 options existantes. Pas indexées sur le salaire , seul le panier l'est et dans une proportion faible.	Option intégrée au contrat avec trois niveaux. Indexation sur l'avis d'imposition.
Exemples remboursement sur les implants	* 800€ en formule 1 * + 1200€ en formule 3	-* 350€ en formule Chêne • 1200€ en formule 3
Cumul emploi-retraite	Non autorisé si activité ouvrant droit à pension	Possible avec des conditions
Agences en région	NON	OUI + permanence au sein des administrations.
Connaissance plus précise de la FP	NON	OUI avec une direction dédiée à la Fonction Publique

Il n'est donc pas possible de faire un comparatif chiffré car chez Harmonie Mutuelle le tarif est individuel avec prise en compte de plusieurs paramètres donc celui de l'avis d'imposition.

Mais on peut constater qu'actuellement, la couverture Agrica - Mercer est plus avantageuse avec une couverture +

complète et de meilleurs remboursements.

Harmonie mutuelle reconnaît que les tarifs sont élevés mais rappelle que la conjoncture et le désengagement de l'État via la Sécurité Sociale sur certaines prises en charge le justifient.

Pour les retraité.es et futur.es retraité.es du MAASA, Harmonie s'engage :

- Pas de frais d'entrée
- Pas de limite de temps pour adhérer
- A faire une communication d'ici la fin mars 2026 en direction des retraité.es du MAASA avec une brochure plus explicite
- Possibilité de rester sur l'ancien contrat pour les 13 200 agent.es retraité.es du MAASA
- Réflexion sur l'évolution tarifaire afin de conserver les retraité.es du Ministère de l'agriculture. Proposition de baisser les niveaux de prestations souvent trop importants et peu utilisés plutôt que d'augmenter les cotisations (ex : moins de séances d'ostéopathie ou la médecine douce. Pas forcément 10 séances)
- A regarder et tenter de produire une grille de prestations/tarifs (niveaux de garanties en fonction de l'âge et salaire ou pension donnant un tarif) avec des exemples concrets et faire en sorte de ne pas « assommer » les adhérent.es avec ces augmentations liées à l'âge et aux augmentations des options.

Des évolutions sont à étudier :

- Tous les contrats (Erable, Chêne ou formule 1, 2, 3) renégociés en 2017 vont être rendus plus lisibles.

Cela engagera les adhérent.es à **signer un nouveau contrat avec une nouvelle formule.**

- La refonte des contrats permettra aux adhérent.es de **choisir une formule en fonction de leurs besoins.**

Vigilance : le remboursement 100% du taux Sécu n'est pas le remboursement de 100% de la dépense santé.

A noter :

- Harmonie Mutuelle a obtenu le marché Prévoyance au MAASA .
https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/01-systeme/emplois/psc/faq-prevoy-masa-anex.pdf
- **L'option 3 est déficitaire.** Les adhérent.es ne souhaitent pas baisser de garanties car la garantie dentaire et optique est excellente avec cette option.

Retraité-es du MAASA : quelles garanties avec Harmonie Mutuelle face à Agrica-Mercer ?

Cette option avantageuse creuse un déficit dans cette branche car les transferts de solidarité ne s'effectuent plus. Les retraité.es ont auparavant profité de ces transferts de solidarité de la part des actifs et actives, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

Ce qui est recherché, c'est l'optique, les soins dentaires et le remboursement des dépassements d'honoraires.

- Pour permettre d'ajuster au mieux les cotisations, l'adhérent.e doit fournir tous les documents demandés par Harmonie mutuelle.
- Concernant la garantie Prévoyance des contrats retraité.es d'Harmonie, le montant des 3000€ n'est pas un capital décès. Cette garantie (rente survie) concerne la dépendance et peut être attribuée sous la forme d'une rente pour aider à l'aménagement d'une salle de bains par exemple ou faire appel à des aides ménagères. Ce n'est non plus une assurance obsèques.
- 13000 adhérent.es (précompté.es sur salaire et sur pension) bénéficient d'un prélèvement direct de leur cotisation sur leur pension. **Cette modalité n'aura plus cours au 31 décembre 2026.** Ils auront à régler leur cotisation directement par prélèvement ou autre (RIB ou SEPA). Ils auront à fournir un RIB, Harmonie Mutuelle préviendra en direct les concernés.

Le compte numérique personnel d'Harmonie Mutuelle va changer et une communication sera faite.

- Harmonie Mutuelle est la plus importante mutuelle de France. Elle compte 5 millions d'adhérent.es.
- Une réforme de la prise en charge de l'invalidité est prévue pour le 01/01/2027. Elle donnera lieu à un nouveau contrat plus adapté qui concernera la dépendance et la prévoyance. Le décret n'est pas encore paru.

Constats pour Harmonie Mutuelle :

- Il y a manque de communication avec le Ministère. Les adhérent.es retraité.es ne sont plus connus car ils sont pris en charge par le SRE. Les retraité.es ne se sont pas tournés vers Harmonie Mutuelle qui de fait n'a plus informé ces agents.
- 166 retraité.es du Ministère de l'Agriculture sont restés chez Agrica Mercer.
- Il est important d'évaluer ses besoins afin d'adapter le montant de la cotisation au niveau des garanties souhaitées lorsque l'on passe du statut d'actif.ives à celui de retraité.e.

Le SNETAP-FSU va communiquer à toutes et tous ses adhérent.es ces informations pour que chacun.e puisse faire le choix qui lui convient.

Présents au titre du SNETAP-FSU : Geneviève Laurenson, Véronique Aubin, Isabelle Séosse, Jean-Marie le Boiteux